

**VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024 à 19 h, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 272 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RÉSEAU PLUVIAL DE LA 23<sup>E</sup> AVENUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 771-1**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 771-1 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.



---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques